

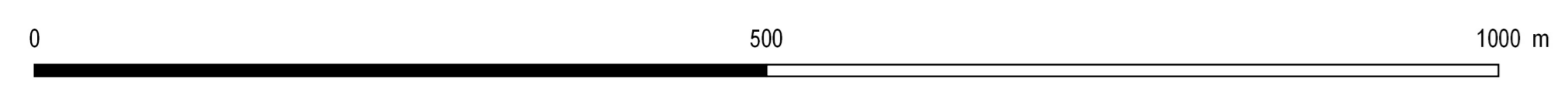

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE
PUBLIQUE

ENSEMBLE DE LA COMMUNE
ECHELLE 1/4000EME

ARRETE LE
04 mai 2017

APPROUVE LE
05 juillet 2018

PIECE DU PLU
5.2.2



Légende

Servitude de protection des monuments historiques (AC1)

- Edifices classés/inscrits au titre des Monuments historiques
- Périmètres de protection des Monuments Historiques

Servitude relative aux sites inscrits et classés (servitude AC2)

- Sites classés
- Site inscrit

Autres servitudes (Cf. Liste des SUP - Pièce 5.2.1 du PLU)

- Servitude de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau domaniaux (A4)
- Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipe-line d'intérêt général (servitude I1)
- Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux pluviales et minérales (AS1)
- Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières (servitude I6)
- Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz (servitude I3)
- Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (servitude I4)
- Anciennes carrières souterraines abandonnées (servitude PM1)